

## masse salariale « ne sera plus assurée ».

Le nouveau dialogue cache un volet plus « inquietant », selon plusieurs responsables

détabliement. Dans un courrier qu'elle leur a adressé, et que

« Les Echos » se sont procuré, la ministre écrit : « L'évolution de votre masse salariale fera l'objet d'une attention particulière afin de pouvoir faire le constat partagé des mesures structurelles permettant sa maîtrise et, si nécessaire, identifier l'accompagnement spécifique que le (ministère) pourrait être amené à proposer dans un contexte où le financement systémique du glissement

vieillesse technique (CVT) ne sera plus assuré. »

Le GVT a été, ces dernières années, compensé de manière

universitaire. Dans l'ajout de financements pour 2017, get de l'enseignement est en hausse, mais

« insuffisante au regard des besoins », déplore-t-elle. Parmi les pistes, elle suggère d'assouplir l'usage des fonds de roulement pour avoir recours à d'autres salariaux et mieux maîtriser le chômage, glisse aussi

Champaney, mais ce bien ressent dans le « universitaire. » Ce sujet évoqué explicitement

Jean-François Balau est dans toutes les têtes aussi mentionné dans le rapport des inspections des finances et de l'économie

« La plupart des besoins être indifféremment contractuels ou des affirmations leurs aut

chaîn, la consommation n'augmente toutefois pas aussi vite qu'espéré. En 2019 et 2020, le taux de revenu disponible par rapport à sa moyenne entre 2013 et 2018. Un phénomène qui étouffe, étant donné le niveau extrêmement bas des taux d'intérêt.

« Nous assistons à une forme d'épargne de précaution des Français, mais celle-ci ne explique pro-

ralentissement de l'investissement des entreprises malgré des conditions de financement qui restent très favorables. Ce coup de frein s'expliquerait par l'atonie de la demande étrangère adressée à l'économie française. Les exportations ralentiraient logiquement aussi avec la croissance mondiale.

L'OFCE ne prévoit cependant ni récession en Allemagne, ni aux États-Unis l'an prochain. ■

# « Un accord d'intéressement aide à fidéliser les salariés des PME »

## ENTREPRISES

**François Perret, « ambassadeur » gouvernemental sur le épargne salariale fait le point sur le sujet.**

**Les ministres de l'Économie et du Travail réunissent ce jeudi une vingtaine de branches.**

*Propos recueillis par Letitia de Comarmond @leiladeco et G. C.*

**En quoi la loi Pacte peut-elle favoriser l'épargne salariale ?**  
Les petites et moyennes entreprises sont trop peu nombreuses à avoir un dispositif d'épargne salariale. La loi Pacte contient deux mesures importantes pour les convaincre de s'engager dans cette voie. La première concerne le forfait social. Ce prélèvement de 20 % sur les sommes distribuées était un frein majeur. Il a été levé. Participation, intéressement, abondement au

hausses de salaires plutôt fortes, a permis d'accroître le pouvoir d'achat de 800 euros par ménage en moyenne, selon les calculs de l'OFCE.

### Hausse du taux d'épargne

En 2020, cette augmentation sera moindre, puisque les économistes de l'OFCE anticipent une progression du pouvoir d'achat de 310 euros par ménage en moyenne. Les créa-

plan d'épargne d'entreprise... Entre 50 et 250 salariés, le forfait est supprimé sur l'intéressement. Quel que soit le type d'épargne salariale, donc y compris en cas de participation et surtout en cas d'abondement de l'employeur au plan d'épargne d'entreprise, il est purement et simplement supprimé pour les entreprises de 50 salariés au plus.

**Et la deuxième mesure ?**  
C'est la rédaction d'accords simplifiés qui ont été mis en ligne par le ministère du Travail sur son site. Il faut comprendre que les entreprises de moins de 50 salariés ne sont outillées ni en RH ni juridiquement pour rédiger elles-mêmes ces accords qui sont, de fait, complexes.

**Pourquoi la greffe ne semble pas avoir pris pour le moment... ?**  
C'est un peu tôt pour conclure cela. Ce qui est sûr, c'est que cela ne suffit pas. Il faut donc convaincre les uns et les autres. Avec Thibault Lanxade, nous avons fait un tour de France dans les régions pour aller expliquer l'intérêt du volet épargne salariale inscrit dans la loi Pacte. Il faut également travailler avec les organisations professionnelles pour le faire connaître aux entreprises. C'est tout l'enjeu de la mobilisation des branches que lance le gouvernement ce jeudi.

**FRANÇOIS PERRET**  
« Ambassadeur »  
gouvernemental sur  
l'épargne salariale

**A part l'absence de cotisations sociales, qu'est-ce qui peut motiver une entreprise ?**  
À l'heure où les compétences sont difficiles à trouver, voire à garder, un accord d'intéressement aide à fidéliser les salariés. Par rapport à la participation qui est purement financière, l'intéressement a l'avantage de pouvoir être calculé sur d'autres indicateurs économiques, mais aussi sociaux et pour quoi pas de développement durable. C'est aussi la reconnaissance d'un travail collectif, ce qui, en termes de management, est essentiel. Mais il faut faciliter le travail des chefs d'entreprise.

**Quelles branches se sont déjà emparées du sujet ?**  
Celle de l'animation et celle de l'import-export sont parmi les plus avancées. Elles vont d'ailleurs témoigner ce jeudi. Quatre autres fédérations ont décidé d'ouvrir une réflexion avec leurs adhérents : celle des transports routiers, celle des transports de voyageurs, l'Union des métiers et des industries de

l'hôtellerie (UMIH) et la Fédération des services à la personne.

**Le gouvernement veut passer de 1,3 million de salariés de PME convertis à 3 millions et de 16 % des entreprises de moins de 50 salariés à 30 % en 2020. Est-ce réaliste ?**

Pour y arriver, il va falloir mettre les bouchées doubles. Nous aurons besoin de tout le monde : les branches, mais aussi nous les acteurs de l'accompagnement des TPE et PME (organisations patronales, experts-comptables, acteurs financiers, etc.).

**Quelles autres mesures préconisez-vous ?**  
Nous nous en faisons beaucoup sur la réduction de la durée du premier accord d'intéressement. Comme nous le préconisons dans le rapport que nous avons remis en juin au gouvernement, cette durée va être ramenée à un an pour le premier accord dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Le fait que le gouvernement conditionne la défiscalisation et la désocialisation de la prime exceptionnelle dite « prime Macron » cette année à la négociation d'un accord d'intéressement d'ici à l'été prochain devrait dans ce contexte séduire les patrons de PME. ■

en br

## ADP : les Sages n'obligent pas l'ex à communiquer sur le référendu

**POLITIQUE** « L'information des électeurs » par le gouvernement sur le référendum d'initiative partagée (RIP) sur la proposition d'ADP n'est pas obligatoire au regard de la Constitution le Conseil constitutionnel. Pour être validée, la proposition référendaire doit être approuvée par 4,7 millions de Français. Début octobre, 864 000 soutiens étaient enregistrés. Les élus du RIP dénoncent l'absence de communication des médias de service public sur la tenue de ce référen-

## Handicap : 67.500 allocataires de en couple exclus de la revalorisat

**SOCIAL** Quelque 67 500 personnes handicapées en couple de 1,2 million de bénéficiaires, ne profiteront pas de la revalorisation exceptionnelle de l'allocation adulte handicapé (AAH) viendra le 1<sup>er</sup> novembre, a reconnu mercredi le secrétaire chargé des Personnes handicapées. Le décret officialise la mesure d'Emmanuel Macron de porter l'AAH de 860 à par mois (montant maximal pour une personne seule) à dimanche au « JO ». Mais ce décret abaisse le plafond d'ces des personnes en couple pouvant prétendre à cette